

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE

T/COM.5/L.41
24 mars 1954

ORIGINAL : FRANCAIS

COMMUNICATION DE M. ABEL NIMBIANG NYUBATA
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 24 et à l'article complémentaire F
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Abel NIMBIANG
Détenu à la PRISON, à SAA

Saa, le 3 mars 1954

A

Monsieur le Secrétaire Général d'ONU
Lake Success
à NEW-YORK

Objet : TRI 130/5/03

Réf. : Ma Lettre Rdée No 045 du 16-6-53.

Monsieur,

Comme suite à ma lettre citée en référence, ^{1/} j'ai le très respectueux honneur de demander la suite que vous avez bien voulu réserver à mes réclamations, relatives à ma cause séculaire qui traîne dans vos services depuis 1950 à ce jour.

Je vous signale qu'en date du 24 septembre 1953, j'ai été invité au Bureau de Mr. G. BARNICAUD, Substitut Général de Mr. LABORDE, Procureur Général du Cameroun, qui m'a dit de désister à ma demande de Révision de PROCES pour bénéficier une libération conditionnelle. Il m'a montré une requête de Mr. le Secrétaire de la FOM m'invitant à désister à ma demande de Révision de procès, pour espérer aux dispositions diverses : car si j'étais prévenu on ne s'occuperait jamais de moi.

Mr. BARNICAUD m'a dit que, peut-être je serais libérable le 7 novembre 1953, il n'est pas sûr. Mais je dois attendre de Nov. 1953 à Janvier 1954.

Or, hier le 1er Mai 1954, j'apprends qu'on m'a appelé au Contrôle des détenus à Yaoundé, lors de la libération des prisonniers. Et je ne sais pas

54-08635

ce que cela signifie : car je suis à Saa à 74 km de Yaoundé la capitale. Et Mr. Quet le régisseur de la Prison de Yaoundé l'avait fait exprès pour des raisons de haine entre lui et moi auparavant.

Voici, Mr. le Secrétaire Général comment on me donne des promesses relatives à cette affaire extraordinaire qui a détruit ma famille : car ma femme a déjà introduit une instance de divorce à Ebolowa.

Par ailleurs, l'Administration me détient mon argent de la ARC et dix mois environ de demi-solde plus la 2e tranche de maternité de mon enfant.

Je vous certifie que la Justice et le Haut-Commissaire m'ont promis que je serai libérable conditionnement en Janvier 1954. Maintenant je me vois encore dupé et lésé, peut-être en juillet 1954.

Que feriez-vous à ma place devant une pareille persécution, si malgré des appels vous ne recevrez de SECOURS ?

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'hommage de mon plus profond respect.

(signé) Abel Mimbiang Nyubata.
